

Motifs de réclamation — 1 180 dossiers sur 1 620

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Cinq exercices relus, 14 200 dossiers · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Le comptage porte sur ce que le service reçoit, pas sur ce que fait une personne.** Aucun indicateur individuel n'est établi : **dans une équipe de cinq gestionnaires, un indicateur par poste désignerait la personne.**

Une réclamation contentieuse conteste le bien-fondé ou le montant d'un impôt ; une demande gracieuse ne conteste rien mais sollicite une remise en considération de la situation du contribuable. Le dégrèvement est la décharge, totale ou partielle, d'un impôt établi à tort.

Ce que le service reçoit chaque année

Nature	Volume annuel	Observation
Réclamations contentieuses	1 620	Dont 1 180 sur trois motifs

Nature	Volume annuel	Observation
Demandes gracieuses	640	Instruites sur d'autres pièces
Demandes de délai de paiement	580	L'arrêt du délai appartient au comptable public
Total	2 840	Dont 160 dossiers de dégrèvement lourds

Les trois motifs qui portent 73 % des réclamations contentieuses

Motif	Dossiers par an	Pièces nécessaires	Ce que le motif révèle
Erreur de surface ou de consistance — taxe foncière	612	3	38 % des réclamations contentieuses à lui seul ; 287 ont donné lieu à un dégrèvement
Changement de situation non pris en compte	348	4	Se croise avec des données déjà détenues par le service
Double imposition sur un même local après cession	220	2	Le plus rapide à traiter une fois la date de cession établie
Sous-total	1 180	—	73 % des 1 620
Motifs dispersés	440	—	Aucun ne dépasse 4 % à lui seul

Ce que ces 1 180 dossiers ont en commun, et que personne n'avait mis côte à côte : la pièce déterminante est la même dans 94 % des cas, et 7 fois sur 10 elle est déjà dans le dossier du contribuable ou dans ceux du service au moment où la réclamation arrive.

Ce que l'attente coûte aujourd'hui

LINDBERGH FORMATION — société par actions simplifiée au capital de 250 000 € · Siège social : 16 rue de Maille, 93320 Monthéry, France · RCS Evry 817 946 114 · SIRET 817 946 114 00029 · TVA FR 60 817 946 114 · Marque « Blue Lemon Agent » · Déclaration d'activité n° 119 108 635 91 (préfet d'Île-de-France — cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) · Certifié Qualiopi n° 03896 au titre de la catégorie « actions de formation » · contact@bluelemonagent.ai · dpo@bluelemonagent.ai · Hébergement en France.

Mesure	Valeur	Ce qu'elle emporte
Délai avant la première instruction	47 jours	Le service dispose de six mois pour se prononcer ; ces 47 jours ne servent ni au contribuable ni au gestionnaire
Dossiers repartant en demande de pièce	38 %	Trois semaines de plus pour le contribuable, à chaque aller-retour
Dégrèvements obtenus l'an dernier	287	Après 94 jours d'attente en moyenne
Pré-instruction d'une réclamation courante	36 minutes sur les 60 du dossier — 60 %	Ramenée à 6 minutes, soit 10 %

Les 1 180 réclamations de l'exercice écoulé ont été pré-instruites à blanc : recevabilité vérifiée, chronologie établie, pièces datées, écart chiffré et pièces manquantes nommées. **La mise en service d'une fiche d'instruction est arrêtée par le responsable de service, et c'est ce qui en fait une règle du service.**

À fixer par le service

Motif traité en premier, arrêté par le responsable de service : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.